24 heures | Mercredi 17 août 2022

Comment les Pays-Bas et leurs canaux font face à une sécheresse inédite

Page 12

En Allemagne, le Covid a sorti Mayence de son bourbier financier

Page 13



Page 19

SUISSE Economie
Culture et société
La der

Monde



De nouveaux documents jettent des doutes sur l'indépendance et la neutralité de la planification éolienne fribourgeoise.

Julien Wicky

C'est une nouvelle rafale de vents contraires qui souffle sur les éoliennes du canton de Fribourg. Des citoyens opposés aux hélices viennent de mettre la main, via la loi sur la transparence, sur toute une série de documents qu'ils jugent accablants et qu'ils ont présentés à la presse ce mardi aprèsmidi à Belfaux. Ils affirment y avoir trouvé que des élus ont allègrement mélangé intérêt public et privé et révèlent des éléments qui mettent à mal la version défendue par le Canton jusqu'ici: le choix des sites éoliens dans le canton ne serait ni scientifique ni indépendant mais serait entaché de sérieux conflits d'intérêts.

Il faut dire que ce dossier empoisonne la politique fribourgeoise depuis désormais plus de deux ans. Dans une longue enquête parue dans «Le Matin Dimanche» en février dernier, il était montré comment l'aventure éolienne à Fribourg avait tourné à la foire d'empoigne. On découvrait que les sites éoliens fribourgeois avaient mystérieusement quitté les montagnes pour la plaine au début des années 2010, comment le vent n'avait subitement presque plus d'importance et comment les énergéticiens tentaient de convaincre les élus locaux à coups de conventions secrètes. Au final, plus que de transition énergétique, il semblait s'agir d'une histoire de gros sous.

Mélange des genres

Pour justifier ce changement de stratégie, l'explication officielle se réfère à un postulat, accepté par le Grand Conseil fribourgeois en 2013, qui dit que le Canton devait désormais miser sur la plaine pour bâtir des éoliennes. Or les opposants ont découvert que l'auteur du postulat, l'ancien député François Bosson, avait vu une de ses parcelles être identifiée quelques semaines plus tôt dans un rapport secret de l'énergéticien fribourgeois Greenwatt pour accueillir une éolienne, et donc un rendement potentiel de plusieurs milliers de francs par an. «C'est ce qu'on appelle un mélange des intérêts», souligne Olivier Bays, porte-parole de l'association «Non au parc éolien de La

Sollicité, François Bosson nous dit n'avoir jamais eu accès à ce rapport avant le dépôt du postulat et ne s'être jamais intéressé à l'emplacement exact des éoliennes. À Belfaux, il ressort également que des parcelles de l'ancien syndic de



L'affaire des éoliennes rebondit à Fribourg. Les opposants dénoncent un mélange des genres entre intérêt public et privé.

«Nous regrettons que des opposants multiplient les procès d'intention alors que leur seul but inavoué est de ne voir aucune éolienne être érigée dans le canton.»

Ennova, par son porte-parole

la commune avaient été identifiées et ce dernier a par la suite pris position favorablement pour le parc éolien, demandant même son extension et signé une demande de convention, au nom de la Commune, avec Ennova, l'énergéticien qui prospectait sur le site. Nous ne sommes pas parvenus à joindre l'ancien élu.

Une enquête exigée

Pour Olivier Bays, ce recours à «des facilitateurs locaux», comme les appelle l'entreprise, «a dû être opéré bien plus largement.» D'autres demandes d'accès à des documents sont pendantes. Particularité de ces démarches, la majorité des rapports obtenus ne viennent pas de Fribourg mais de Genève où siège le bureau d'études Ennova, en main des Services industriels genevois (SIG) depuis 2014 mais développeur éolien privé avant cela.

C'est cette entreprise qui a été mandatée en 2015 par le Canton de Fribourg pour coordonner le choix des sites éoliens. Les opposants assurent depuis le début que cette société n'était pas neutre car elle avait déjà commencé à développer ses propres projets dans le canton. En réponse à plusieurs interventions parlementaires, le Conseil d'État fribourgeois a réaffirmé l'indépendance d'Ennova

Or dans les documents présentés ce jeudi, on peut lire qu'Ennova était très active dans le canton avant son mandat délivré par le Canton et qu'elle s'était délibérément intéressée à des sites «moins prometteurs». À l'époque, son contrat avec les SIG lui garantissait des revenus par mégawatt de puissance installée, 2,4 millions par éolienne de 3 MW, que l'installation soit efficace ou non. «Le contrat a été dénoncé entre-temps sur fond de scandale à Genève en 2013 mais l'héritage reste», dénonce Olivier Bays. Dans la région de Belfaux, des conventions avaient été passées, une trentaine de promesses de droits de superficie signées et, aujourd'hui, le périmètre du site retenu par le Canton englobe les zones prospectées par le passé.

Ennova nous indique «avoir toujours fait correctement son travail et regrette que des opposants multiplient les procès d'intention alors que leur seul but inavoué est de ne voir aucune éolienne être érigée dans le can-

Présente dans la salle, la députée et membre de Paysage Libre Antoinette de Weck annonce le dépôt prochain d'un postulat pour exiger une enquête administrative et attend du Conseil d'État qu'il reconsidère son plan directeur éolien.

Enquête sur d'étranges attaques à la seringue

11

Piqûres à la Street **Parade**

Huit personnes, surtout des femmes, rapportent avoir été victimes de «piqûre sauvage» pendant la Street Parade à Zurich.

C'est au Royaume-Uni, à l'automne dernier, que les premiers témoignages ont émergé: des personnes - en général des femmes - ont rapporté avoir été droguées à leur insu au moyen d'une seringue, en milieu festif. La ville de Zurich est gagnée à son tour par la crainte de potentiels cas de «needle spiking».

Huit personnes, majoritairement des femmes, affirment avoir été victimes de «piqûre sauvage» lors de la Street Parade, la grande fête techno qui s'est tenue samedi. Sept d'entre elles ont déposé une plainte contre inconnu.

C'est le cas d'une Bâloise de 16 ans qui témoigne dans «20 Minuten». Pendant le défilé, elle a ressenti comme une piqûre de moustique. Mais après quinze minutes, elle était prise de vertige. «Je me sentais mal, j'avais les jambes comme paralysées.»

«J'avais très peur et je ne pouvais pas appeler mon copain puisque je n'arrivais pas à utiliser mon téléphone», raconte une Zurichoise de 22 ans dans la «NZZ». Elle devra passer un nouveau test de dépistage du VIH dans trois mois.

Selon les services de secours, une piqûre était bien visible sur les personnes qui ont sollicité leur soutien. Impossible de déterminer l'objet utilisé. Une substance a-telle été injectée? Le flou demeure. La police zurichoise n'a identifié aucun suspect et poursuit son en-

Cas romands

Avant Zurich, le phénomène s'était manifesté dans le canton de Vaud. En juin, une dizaine de cas avaient été portés à la connaissance de la police.

À Genève, trois incidents du genre ont été signalés. «Mais dans aucun de ces cas, les éléments n'ont permis de déterminer qu'il y avait eu inoculation de GHB (ndlr: connue comme la «drogue du violeur»)», détaille Silvain Guillaume-Gentil, porte-parole de la police cantonale. Les enquêtes ont permis d'exclure qu'il y avait eu une injection.

La problématique reste entourée d'un épais mystère. Depuis les premiers cas britanniques, les plaintes se sont multipliées dans d'autres pays d'Europe.

Mais les enquêtes n'ont pas identifié de coupable et les preuves de l'injection d'un produit chimique manquent. Des spécialistes estiment qu'il s'agit d'un phénomène de peur sociale, ou «psychose collective».

Gabriel Sassoon Zurich